



Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

République Française

## Mairie de Marolles-en-Hurepoix

# Liste des délibérations du Conseil Municipal du 22 septembre 2022

**Membres du Conseil Municipal présents : 27**

(Mme Lambert arrive au point n° 2 et M. Genot au point n° 4 bis)

**Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

**Membres du Conseil Municipal absents: 0**

**Votants : 29** (Sauf points n° 1 : 27 ; n° 2, 3 et 4 : 28)

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :**

1. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
2. Avenant n° 1 au règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants
3. Convention cadre entre la commune, le conseil départemental et le collège Saint-Exupéry relative aux conditions générales d'utilisation des installations sportives communales
4. Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance – Vidéoprotection – Projet d'amélioration et d'extension du dispositif existant
- 4.bis Délibération relative aux contrats d'apprentissage
5. Compte-rendu d'activité de l'année 2021 établi au titre de la convention d'Intervention Foncière conclue entre CDEA, la commune et l'EPFIF

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 23 septembre 2022

**LE MAIRE**

**Georges Joubert**

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.